



dossier BDF recevable et prêt à démarrer

Par **claud camus**, le **04/07/2011** à **12:37**

Bonjour, Je viens de faire un 2ème plan de surendettement, tout a été accepté, les remboursements sont prévus à partir d' août 2011, il y a donc urgence! Je me suis aperçue qu'un de mes créanciers dont la créance est réglée depuis novembre 2009, avait été inclus dans le tableau de la BDF, inutile de vous dire que je n'ai pas l'intention de régler fidem (il s'agit d'eux) et que je m'apprête à leur envoyer une LR avec A.R. en leur disant qu'il y avait erreur et qu'il n'avait pas à être sur le plan je les informe aussi que je ne les réglerai pas, la créance étant terminée depuis novembre 2009.

Que va t'il se passer? ce sont les seuls qui n'ont pas été corrects, ils mont demandé suite aux 80 échéances s'arrêtant en novembre 2009 la valeur de 9 autres échéances en plus sous de faux motifs, échéances impayées, report de paiement, tout ça par téléphone, j'ai contesté et leur ai demandé DES JUSTIFICATIFS de ce qu'ils avançaient! j'ai enregistré la dernière communication en 2009 ou lassée par leur relance, j'ai demandé de m'envoyer des justificatifs écrits, afin de rechercher les impayés, je suis formelle il n'y en n'a pas!on entend la personne me dire qu'elle m'envoie un courrier, je n'ai jamais eu de courrier, mais, des menaces..donc je pensais être tranquille, et les revoilà, je sais que j'aurais du le voir avant, mais je soigne un ami cancéreux qui en plus est en pleine déprime, je n'ai pas eu le temps de tout vérifier, c'est une grosse erreur je sais, mais après tout, qui ne commet pas d'erreur? je suis d'accord pour régler tous les autres créanciers, je leur dois de l'argent, mais Fidem, non!il y avait 80 échéances de 10,02 euros, ils les ont touchées, vous comprendrez que je ne veuille pas en rembourser 9 de plus, et de quel droit! c'est facile pour un créancier de dire "payer", "vous devez"mais on n'en finit plus! donc en quelques mots au niveau du plan juste fait, que va t'il se passer, parce que je n'ai pas fait attention et refuse de payer des gens qui en veulent toujours plus(je suis doublement perturbée, j'ai payé 8 ans en pensant payer 10 ans max) et on m'a refait un plan de 8 ans. Merci pour votre réponse rapide si possible,j'ai peu de temps pour agir et surtout ne vois pas les conséquences à venir, sachant que j'accepte de régler tous les autres. Est ce que je peux joindre le juge ou quelqu'un dans mon cas, sinon quelles vont être les conséquences? MERCI.

Par **fra**, le **05/07/2011** à **16:11**

Bonjour,

Vous avez écrit à cet organisme par LRAR, dites-vous. En premier lieu, envoyez copie de cette lettre à la Banque de France et au Juge afin de les informer de cette irrégularité. Est-ce vous qui avez établi la liste de vos créanciers, ou ont-ils produit à votre surendettement ?

Par **001**, le **28/07/2011** à **10:43**

bonjour,

si la dette n'est plus due, pas de souci. le plan de surendettement ne vaut pas reconnaissance de dette.

si le créancier ne dispose pas de titre exécutoire, ce sera à lui de saisir le tribunal pour réclamer sa créance